



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DE LA REGION ILE-DE-France**

**Comblement et sécurisation du terrain de football honneur
au stade Alfred-Marcel Vincent**

N° 2026 - 33

Livry-Gargan, le 07 JUIL. 2026

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu la délibération n°2026-03-02 du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire et notamment son article 1 alinéa 26 ;

Vu le dispositif de la Région Ile-de-France « soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens » et son règlement d'intervention en vigueur, résultant de la délibération n°CP 2026-055 du 29 janvier 2026 ;

Considérant la volonté de la Ville de procéder à des travaux de comblements et sécurisation du terrain de football honneur au stade Alfred-Marcel Vincent ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France au titre du Soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens, pour un montant de 400 402,20€ ;

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	VILLE DE LIVRY-GARGAN
NUMÉRO SIRET :	21930046400019
INTITULÉ DU PROJET :	Travaux de comblement, sécurisation et rénovation du terrain de football honneur Alfred-Marcel Vincent

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	0,00 €
maîtrise d'œuvre	0,00 €
études	0,00 €
travaux	1 334 674,00 €
Aléa	
MONTANT DE L'OPÉRATION	1 334 674,00 €

	H.T.	Taux de financement	DATE DE DEMANDE	DATE D'OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL				
AIDES PUBLIQUES DE L'ETAT				
DETR demandée	0,00 €	0,00 %		
DSIL demandée	533 869,60 €	40,00 %		
Fonds vert	0,00 €	0,00 %		
FNADT	0,00 €	0,00 %		
Agence nationale du sport	0,00 €	0,00 %		
Culture DRAC	0,00 €	0,00 %		
ADEME	0,00 €	0,00 %		
Agence de l'Eau	0,00 €	0,00 %		
Autre aide de l'État à préciser : 1/	0,00 €	0,00 %		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)				
Fonds européens	0,00 €	0,00 %		
Conseil départemental	0,00 €	0,00 %		
Conseil régional	400 402,20 €	30,00 %		
Fonds de concours	0,00 €	0,00 %		
Autre collectivité :	0,00 €	0,00 %		

Sous-total aides publiques	934 271,80 €
-----------------------------------	---------------------

70,00 %

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons	0,00 €
Aides privées	0,00 €
Autres (CAF, Fondation du patrimoine...)	0,00 €
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	0,00 €
Emprunt	0,00 €
Crédit bail ou autres	0,00 €
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	0,00 €
Total autofinancement	400 402,20 €

30,00 %

Total Financement H.T. 1 334 674,00 €

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93 891 Cedex) ;
- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93 100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



Pierre-Yvès MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller Départemental